

Aide à l'habitat individuel



Retraité, réalisez des travaux afin d'adapter votre logement à vos besoins dans les meilleurs conditions en incluant un volet prévention / préservation de l'autonomie. Restez actifs et dynamiques durablement chez vous.

Propriétaire occupant

Accessibilité

Équipements

Ils vous informent

ADIL Martinique

CCAS

France Services

CGSS - Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ARCAVS
MROS



Type de travaux

Réparation de la toiture et des menuiseries,
Raccordement au réseau électrique,
Accessibilité du logement PMR,
Renforcement des fondations,
Réduction des nuisibles (l'amiante, termites, plomb, humidité),
Augmentation de la performance énergétique du logement,
Extension du logement,
Accessibilité à l'eau potable,
Évacuation des eaux usées.



Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 3 500 euros,

(sous condition de revenus).



En complément

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

- ✓ pièce d'identité
- ✓ livret de famille complet
- ✓ matrice et plan cadastral
- ✓ ou certificat d'occupation du terrain
- ✓ devis des travaux établis daté et signé par l'OLS et le demandeur
- ✓ plan de financement définitif
- ✓ attestation de paiement de l'apport personnel
- ✓ dernière taxe foncière
- ✓ dernier avis d'imposition sur le revenu.

Liens utiles